



L'EXPERTISE PSYCHOSOCIALE AU SERVICE DES ENTREPRISES

Intervenir sur tous les lieux de travail, prendre en compte les besoins des personnes handicapées bénéficiaires de la loi du 11 février 2005, gérer les situations de stress, de burn-out, de harcèlement, de perte de repères... Autant de « missions » et de fonctions pour le Club Arihm, dont les interventions ont pour but de restaurer individuellement ou collectivement les aptitudes professionnelles.



Docteur Gisèle Birck.

ENTRETIEN AVEC LE DOCTEUR GISÈLE BIRCK

Présidente du Club Arihm

En préambule, pourriez-vous nous présenter le Club Arihm que vous présidez ?

Le Club Arihm, association Loi 1901, a été créé en 1991, dans la foulée de la Loi de 1987, à la suite d'une rencontre entre des professionnels (médecins psychiatres, patriciens en psychologie, psychopédagogues, éducateurs spécialisés...) s'occupant d'adolescents en situation de handicap devant être insérés en milieu ordinaire du travail et des entreprises. Nous avons alors souhaité réunir ces deux mondes pour mener des actions et de la recherche sur les meilleures modalités possibles à apporter dans l'accompagnement à la fois de leur insertion dans le monde du travail, mais aussi de leur maintien dans l'emploi.

Depuis vingt ans, vous avez développé des savoir-faire. À quelles demandes plus spécifiques répondez-vous aujourd'hui au travers d'Arihm Conseil ? Quelles évolutions constatez-vous ?

Nos interventions ont pour but de restaurer individuellement ou collectivement les aptitudes professionnelles. Pour faire face aux besoins croissants des entreprises et des collectivités (préventions des risques psychosociaux, qualité de vie au travail, ingénieries d'insertion et d'aide au maintien dans l'emploi, intégration des personnes bénéficiaires de la loi « Handicap » du 11 février 2005...), le Club Arihm a donné naissance à Arihm Conseil, qui en est l'entité fonctionnelle et qui a comme destination en particulier de s'adresser prioritairement aux entreprises.

Au fil des années, les demandes qui nous sont faites ont en effet considérablement évolué. Il fut une époque où nos missions s'arrêtaient à celles que

je viens d'évoquer. Aujourd'hui, alors qu'entre temps, nous avons obtenu l'habilitation risques psychosociaux, les sollicitations ne concernent plus uniquement le salarié. Nous répondons à celles d'aide et de conseil pour les DRH et les managers et de sensibilisation pour les équipes de travail, ce qui est récent. Nous devons aussi faire face au burn-out et aux situations induites comme l'aide à la reprise d'activité et également aux situations de harcèlement.

Nous constatons une imbrication de plus en plus grande entre l'approche des personnes en situation de handicap psychique et les problématiques plus générales de souffrance psychique dans l'entreprise. Les limites deviennent de plus en plus floues, l'expression de la souffrance et le constat d'une perte de repères se diffuse et nous devons y faire face.

Pourriez-vous plus concrètement évoquer vos références et illustrer quelques actions concrètes menées pour elles ?

Nous avons deux types d'interlocuteurs : les grands groupes comme Air-France, la SNCF, Areva, Sanofi, Société générale, Leroy-Merlin, Sogeti, le Crédit agricole, Radio France... qui ont des accords spécifiques et les entreprises que nous accompagnons dans les parcours d'insertion financés par l'AGEFIPH. Le secteur public s'adresse aussi à nous. Notre expertise, nos actions individualisées et très adaptées, permettent bien souvent de débloquer des situations devenues inextricables pour l'employeur et conflictuelles pour le salarié vulnérable. Grâce à notre regard extérieur, nous sommes un tiers neutre. De par notre approche, à la fois médicale et professionnelle de terrain, nous pouvons accompagner et rationaliser l'évolution d'une situation de handicap, de telle sorte que les solutions que nous proposons sont en général mieux acceptées. ■

Arihm Conseil - Club Arihm
39, rue Balard
75015 Paris
Tél. : 01 53 98 74 74
Fax : 01 53 98 74 70
arihmconseil@arihm.com

